



UNION DEPARTEMENTALE (UD) FORCE OUVRIERE DU VAR

12 Place Armand Vallée

83000 TOULON

Tél. : 04.94.93.49.77. – Fax : 04.94.91.97.84.

Mail : udfo83@wanadoo.fr

Comme tous les secteurs, les hospitaliers sont concernés par la loi El Khomri !

Tous en grève nationale le jeudi 28 avril 2016 pour le retrait de la loi du travail

Tous à la manifestation à Toulon, 10h30 place de la liberté

ou à Draguignan, 10h30 sous-préfecture du Var

Loi du travail, loi santé, même effet, même combat : Retrait !

Le cœur de la loi du travail, c'est l'inversion de la hiérarchie des normes, c'est-à-dire l'individualisation du contrat de travail entreprise par entreprise (remise en cause des droits collectifs concernant la réglementation du temps de travail, des salaires, des heures supplémentaires ...)

Le cœur de loi santé, c'est aussi l'inversion de la hiérarchie des normes, imposant des budgets territoire par territoire, restructurations et tarification à l'acte, établissement par établissement, pilotés par les Agences Régionales de la santé (ARS).

Les restructurations imposées par l'ARS, ce sont les suppressions de lits d'hôpitaux, la baisse des recrutements, la remise en cause de la masse salariale établissement par établissement.

Tous les hôpitaux sont concernés par ces restructurations dans le cadre de l'application de la loi santé, dictée par le « *pacte de responsabilité* » Hollande – Medef – CFDT, réduisant les dépenses publiques à hauteur de 50 milliards €.

Par ailleurs, la loi travail impactera directement les agents hospitaliers qui ne pourront plus s'appuyer sur le code du travail pour combattre les dérogations imposées concernant les 12h continues journalières sur le temps de travail.

Comme le précise notre confédération FO, cette remise en cause du code du travail prépare la destruction du statut général de la fonction publique, des statuts particuliers des agents, notamment de la fonction publique hospitalière.

Force est de constater que déjà, dans le cadre de l'application du protocole **Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR)**, que FO a refusé de signer, les carrières sont remises en cause, notamment les durées minimales concernant les avancements d'échelons, aggravant la paupérisation des agents.

Et que dire de l'aumône décidée par le gouvernement, concernant l'augmentation du point d'indice (4€ par mois par la catégorie C au 1^{er} juillet) qui ne compense même pas l'augmentation continue de la cotisation retraite jusqu'en 2020 ?

Maintenant ça suffit !

Il est nécessaire de gagner le retrait de la loi travail pour imposer au gouvernement la satisfaction de l'ensemble nos revendications, gagner l'abrogation de la loi santé de la ministre Marisol Tourraine !

Tous en grève et en manifestation, le jeudi 28 avril 2016 !